



## CNL : la lubie de la présidente préjudiciable à ses personnels

Lors du CSA du 13 juin dernier, la présidente du CNL informe les représentants du personnel qu'elle envisage de transformer l'actuel espace « café Gattegno », salle aux multiples usages, en un restaurant, sous prétexte que quelques contrats d'édition auraient été signés dans le restaurant de l'époque.

Ce « café » est un espace de moins de 60 m<sup>2</sup> doté de tables, d'un distributeur de boissons, de l'unique sanitaire aux normes PMR de l'établissement et d'un espace de stockage. Ce lieu permet aux agent·e·s d'organiser les repas de commissions, des réunions et des évènements professionnels et évènementiels, d'y faire leur pause déjeuner, sans compter les moments collectifs conviviaux (pots de départ, petits déjeuners, braderies, Noël, etc.).

Lors de l'instance, les représentantes CGT du personnel ont informé la présidente des raisons de l'échec de la précédente exploitation d'un restaurant appelé « Café des Lettres » entre 1995 et 2011. En 2011, un diagnostic conduit par un prestataire révélait que non seulement les activités du Café des Lettres n'avaient aucun lien avec les missions du CNL mais surtout, que les activités de restauration provoquaient des nuisances olfactives et sonores dégradant considérablement les conditions de travail du personnel de l'établissement, malgré une « végétalisation » de la cour et l'installation de toiles pare-soleil. La convention avec le Café des Lettres avait été dénoncée en juillet 2011 (et avait par la même occasion coûté 200 000€ au CNL).

C'est sans compter la mise en conformité de l'établissement ces dernières années en termes d'accessibilité, avec l'obtention de l'agrément handicap après avoir automatisé l'ouverture du porche, installé le sanitaire PMR au café Gattegno et réservé une place de parking PMR dans la cour intérieure. Enfin, le parking à vélo doit être préservé afin de continuer à encourager la mobilité douce.

La présidente a dans un premier temps indiqué, lors du CSA de juin, que l'avis des personnels serait demandé sur ce projet. Au fil des échanges, il s'est avéré que cette consultation s'appuierait sur des groupes de travail ayant pour objectif de lever les difficultés éventuelles du projet !

Les représentantes CGT ont donc adressé aux agent·e·s du CNL le 4 juillet un sondage sur le projet de réouverture d'un restaurant, en rappelant l'historique de la précédente expérimentation (notamment pour les personnels arrivés depuis 2011) basé sur les procès-verbaux de l'époque (comité d'hygiène et sécurité - CHS, conseil d'administration - CA).

**Près de 80% des agent·e·s y ont répondu, et plus de 90% des répondant·e·s se sont dit opposé·e·s au projet**, précisant en commentaires la crainte de nuisances sonores et olfactives,

de perte d'espace, de problèmes de sécurité, de remise en cause de l'agrément handicap, de dépenses publiques inutiles en période de restriction budgétaire et soulignant l'incompréhension du projet : quel lien direct entre un commerce et l'activité de l'établissement ?

Au lieu d'entendre les arguments des représentantes CGT et de se référer aux archives du CNL, la présidente a mandaté un prestataire pour une étude de faisabilité et de proposition de scénarii (dont nous serions curieux de connaître le coût) qui doit présenter son projet aujourd'hui. C'est en allant sur le site du prestataire, [Alimentation générale](#), que nous apprenons les (nouvelles) motivations de la présidente qui ont lieu d'interpeller : « Le rez-de-chaussée de son Siège au 53 rue de Verneuil à Paris (7ème) a accueilli un restaurant, il y a quelques années et se pose aujourd'hui la question de son usage, sachant qu'une offre alimentaire sur le site permettrait d'améliorer l'expérience de visite du CNL et de l'ouvrir au grand public ».

Pour rappel, le CNL est un établissement public administratif ayant pour mission principale d'accompagner et de soutenir tous les acteurs de la chaîne du livre ; en aucun cas il n'a vocation à accueillir le grand public ni à devenir un lieu de visite !

**Lors d'une heure mensuelle d'information le 21 septembre, les personnels ont réitéré leur opposition au projet et émis de fortes réserves sur la méthodologie imposée par la direction, à savoir un groupe de travail « qui aura pour objet de mesurer l'impact sur la vie des agents et l'activité professionnelle des différentes options envisageables », ayant le sentiment que malgré leur opposition, la présidente passera en force, alors que les conditions de travail sont déjà difficiles au CNL et nécessitent des améliorations concrètes (en premier chef les travaux d'isolation du dernier étage).**

**Nous demandons à la présidente du CNL de savoir raison garder et de consacrer ses moyens à l'amélioration des conditions de travail de ses agent·e·s, et non l'inverse**

Paris, le 26 septembre 2023